

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 1
Date de la convocation : 23 mars 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT SEPT MARS, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - Mme Nadia MACIPÉ - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - M. Quentin PELOUX - M. Thierry TATONI - Mme Florence BOUNIN - M. Nils CHAPUIS - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Francis KORNPROBST - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Joachim DUSAUGEY - Mme Caroline LAMY - M. Jean-Christophe NELLO.

Pouvoir :

Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Roger VIARSAC

Absente excusée : Mme Annaïk LOISEL

Secrétaire de séance : M. Nils CHAPUIS

2026 - 03 - 17 / DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal étant installé, il convient conformément aux articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer le nombre d'Adjointes au Maire de la Commune de NYONS.

Il est proposé de fixer le nombre d'Adjointes au Maire à huit, conformément à l'article L2122-2 qui stipule que le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

- DE DECIDER de fixer le nombre d'Adjointes au Maire à HUIT (8).

Nils CHAPUIS
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS

